

DELIBERATION N°27/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 27 novembre 2025

Dons et legs

Le conseil d'administration,

Vu les articles D 451-1 à D 452-21 du code de l'éducation,

Vu la délibération n°31-2019, relative aux déterminations des catégories de conventions et dons et legs soumis à l'approbation du conseil d'administration ;

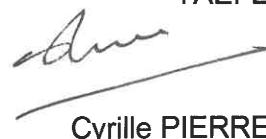
Après en avoir délibéré :

Article unique : le conseil d'administration accepte le don d'un montant de £100 000 (soit 115 800€ taux de chancellerie 1,158), au profit du lycée Charles de Gaulle à Londres afin de l'aider à procéder à la rénovation de son infirmerie et à créer un centre d'accueil pour la santé et le bien être des élèves.

Nombre de votants : 29/29 Pour : 29/29 Contre : -/- Abstention : -/-

Fait à Saint-Ouen, le 27/11/2025

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE


Cyrille PIERRE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

4 passage du Colisée | 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr